



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :

QUE le conseil municipal, à sa séance ordinaire du 2 août 2022, a adopté le règlement suivant :

1357-2022 VÉRIFICATION DE L'OPTIMISATION DES RESSOURCES PAR LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC

Cet avis constitue l'avis de publication dudit règlement et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement au service du greffe. Une version numérique est également disponible sur le site WEB de la Municipalité : [Règlement numéro 1357-2022](#).

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 3 août 2022.

Sophie Plouffe, CPA
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe